

Avant-propos

Aujourd'hui, c'est plus d'un milliard de personnes dans le monde qui souffrent de faim chronique et de malnutrition. Les dernières projections estiment que la population mondiale atteindra plus de 9 milliards d'individus à l'horizon 2050, dont la grande majorité vivra dans des pays en voie de développement. Pour nourrir cette population croissante, la production agricole mondiale devra augmenter d'au moins 70%. En raison de la disponibilité limitée de nouvelles terres pour l'agriculture, 70 % de l'augmentation de la production céréalière devront provenir de l'accroissement des rendements. Dans cette situation, la conservation, l'échange et l'utilisation de ressources phytogénétiques sont vitales à la sécurité alimentaire.

La recherche agricole et les systèmes de production dépendent des ressources génétiques. Mais la sécurité de ces dernières est de plus en plus menacée. De nombreuses banques de gènes sont inadaptées et il arrive que la perte de diversité phytogénétique dans ces structures soit aussi importante que sur le terrain. Les programmes nationaux pour conserver, développer et utiliser cette diversité sont souvent à court de moyens humains et financiers.

Les développements intervenus dans les législations et les politiques internationales et nationales durant les 15 dernières années ont changé les conditions de travail de ceux ayant la charge de la gestion et de la prise de décisions en matière de ressources génétiques. On ne peut plus faire de missions de collecte telles qu'on les concevait auparavant sans comprendre l'environnement juridique, en particulier, la législation en matière d'accès. On ne peut plus faire de recherche sans comprendre l'environnement juridique, en particulier, les droits de propriété. En bref, les gestionnaires des ressources génétiques se trouvent désormais dans l'obligation de comprendre l'environnement juridique et politique pour faire correctement leur travail. La maîtrise de toutes ces questions relatives à la conservation et la gestion des ressources phytogénétiques est extrêmement complexe.

L'un des événements les plus importants dans l'environnement politique et juridique de la dernière décennie a été l'adoption et l'entrée en vigueur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et l'adoption de son Accord type de transfert de matériel (ATTM). Ce module de formation tente de développer la connaissance et les compétences sur le Traité international à la lumière d'autres accords internationaux et sur l'utilisation de l'ATTM. Il contient des exercices pratiques pour mieux comprendre l'impact et le travail de la loi du Traité international dans les situations que peuvent rencontrer les professionnels des ressources génétiques.

La conception des modules de formation complets originaux (2003 et 2005 2e ed.) est née d'un exercice plus large couvrant la gamme entière des lois et politiques liées à la gestion des ressources phytogénétiques, préparées sous l'égide de Bioversity International et du SIRAN. Le présent module a été développé en réponse à un besoin exprimé par les pays en développement et par le l'Organe directeur du Traité international pour assister et renforcer les capacités sur le fonctionnement du Traité international lui-même. Ce module a été initié et financé par le Programme sur les ressources génétiques à l'échelle du système du GCRAI (SGRP) et développé sous la direction de Bioversity International avec le soutien financier du Generation Challenge Programme (GCP) du GCRAI.

Emile Frison

Directeur-Général, Bioversity International
Chef de Programme, SGRP

Shakeel Bhatti

Secrétaire de l'Organe directeur
du Traité international